



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RATP : autobus

Question écrite n° 122928

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, chargée de la famille, sur la nouvelle politique familiale de la RATP. Les nouveaux bus ne disposent pas d'emplacement pour les poussettes (à la place, il y avait une rangée de sièges). Interrogé par une mère de famille, le conducteur a expliqué que les nouveaux bus mis en circulation ne disposeraient plus d'emplacement pour les poussettes, et qu'on demandait systématiquement que les poussettes soient repliées et les bébés dans les bras des parents. On ne peut que s'étonner de cette nouvelle politique familiale impossible à appliquer : sortir le ou les enfants de la poussette, la plier (alors que bien souvent elle est chargée de matériel de puériculture), la ranger (mais où?) demander à quelqu'un de fournir une place assise, puis tout refaire en sens inverse... L'an dernier, le slogan placardé dans les bus était "avec les poussettes, faut pas pousser. Deux poussettes dépliées maximum". La formulation était sèche, mais le message était parfaitement recevable. Là, on franchit une étape de plus pour réserver les bus de Paris et de banlieue aux personnes sans enfant, ce qui n'est pas acceptable, d'autant plus que le réseau ferré est déjà très difficile d'accès. Il souhaite connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122928

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Famille

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2011, page 12164

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)